

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 144

présenté par

M. Tian, Mme Boyer, M. Verchère et M. Vitel

ARTICLE 49

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'y a pas lieu de reporter la mise en œuvre de la T2A pour les ex-hôpitaux locaux.